

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2017-06-20x-00778
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2017-00778-051-001

Dénomination du projet : Recherche sur l'éco-épidémiologie des communautés de Chiroptères sur le territoire

Lieu des opérations : Auvergne-Rhône-Alpes...

Bénéficiaire : Laboratoire d'excellence ECOFECT - (Laboratoire de biométrie et de biologie évolutive LBBE - CNRS)

MOTIVATION ou CONDITIONS

1. Avis sur le projet global :

Le projet global vise à améliorer les connaissances de base sur les chiroptères, en s'intéressant à :

- Définir les structurations génétiques des populations et des communautés,
- Identifier les pressions environnementales, intensité des pratiques agricoles, fragmentation et/ou homogénéisation du paysage...
- Identifier les agents infectieux (virus, parasites) présents dans les communautés et leurs possibles vecteurs arthropodes,
- Comprendre la circulation intra- et interspécifique des agents infectieux et leurs impacts sur les populations et communautés de chiroptères

Ce projet s'appuie sur des méthodes modernes pour ce groupe, en travaillant sur de la génétique, du régime alimentaire, de l'écotoxicologie, de l'écologie du paysage et de la virologie.

Parce qu'il s'inscrit dans plusieurs actions du Plan national d'actions et parce que les résultats de cette étude vont sensiblement améliorer les connaissances sur ces espèces au point d'améliorer les actions de conservation du PNA, le CNPN confirme l'intérêt de cette étude.

2. Avis sur les résultats des précédentes opérations menées depuis l'autorisation attribuée en 2015 :

L'étude bénéficie d'une première autorisation de capture avec prélèvements de tissus pour la période 2015-2020, et implique des prélèvements de peau, de sang, de poils (avec bulbes), de fécès et d'ectoparasites. Elle a apporté des premiers résultats très encourageants, améliorant sensiblement la connaissance sur le fonctionnement de certaines populations d'espèces, notamment pour le Grand rhinolophe en Poitou-Charentes.

Néanmoins, le projet présente des lacunes relatives à sa mise en œuvre, avec :

- Une absence de l'estimation du dérangement sur les gîtes suivis régulièrement (entraînant un risque de désertion du site), ou l'absence d'un dispositif permettant d'estimer l'impact du dérangement (ou s'il y a dérangement),
- L'absence d'éléments sur la formation apportée à tous les opérateurs autorisés, et sur le déroulement précis des opérations de captures ET de prélèvements de tissus vivants sur les individus ; il est par exemple étonnant de constater autant d'erreurs d'identification des individus entre la capture en main et les analyses génétiques, même si elles s'expliquent en partie (la procédure proposée à chaque opérateur par ECOFECT sur le terrain est-elle bien suivie ?),
- L'absence d'une procédure spécifique en réponse à la mortalité constatée sur certains individus,
- L'absence d'éléments sur l'impact des différentes opérations sur les animaux eux-mêmes (combien, quoi, comment ?), ni de procédure en réponse à un impact constaté sur la santé ou l'intégrité des animaux, de manière spécifique et/ou globale,
- Une description des activités réalisées en 2015 et 2016 suggérant une acquisition de données non structurées : le programme a engendré 5332 captures de chiroptères, sans détails par espèce ni objectifs du projet. On peut penser de ce résultat que l'objectif est dans un premier temps de récolter un maximum d'échantillons et de données, puis de les confronter aux questions que le programme vise à aborder pour ensuite en inférer des résultats concrets.

Ainsi, l'ensemble du programme mériterait un nettoyage important permettant de mieux objectiver les questions scientifiques posées, en tenant mieux compte des risques pour les individus. Il faudrait tenir compte des capacités de capturabilité de chaque espèce par région, pour mieux définir les taxons pouvant répondre à des questions précises, et avec quel besoin en nombre d'individus échantillonnés par espèce (pour le moment, l'autorisation accorde 6600 individus capturés par an toutes espèces confondues, ce qui reste considérable).

3. Avis sur la demande d'extension :

Compte-tenu des éléments présentés ci-dessus, il s'avère intéressant de poursuivre le programme, sans interruption avec ce qui a déjà été engagé depuis 2015. Néanmoins, certains garde-fous sont indispensables, puisque le programme tel que présenté ne le propose pas :

- Elargissement de la zone d'étude sur le Grand rhinolophe à l'ensemble de la région Nouvelle Aquitaine (Projet « GR&TVB ») :
 - o Intérêt de continuer l'étude de CMR,
 - o Intérêt d'agrandir la zone de suivi pour optimiser les chances de recapture des animaux sur d'autres sites que la région déjà équipée,
 - o Nécessité d'augmenter le nombre de participants pour mettre en place un tel suivi,
 - o Nécessité de trouver de nouveaux gîtes pour cette espèce, via l'équipement de certains individus avec des émetteurs VHF.

MOTIVATION ou CONDITIONS

- **Projet « Agrotrame » :**
 - o Nécessité d'élargir le dispositif déjà en place par une étude télémétrique et génétique, afin de comprendre précisément le fonctionnement de la population.
 - o De par la taille de l'espèce (moins de 6gr pour chaque individu), les prélèvements sanguins ne sont pas souhaitables.
- **Projet « Grande noctule » :** Cette espèce est très rare en France, et on ne fait que découvrir depuis récemment les premières colonies. Tant que son statut n'est pas mieux défini, et qu'on ne s'est pas assuré que l'intégrité des individus échantillonnés n'est pas remise en question (en mettant en place les procédures telles que souhaitées dans le point 2), il n'est pas souhaitable de démarrer un projet avec des prélèvements biologiques sur cette espèce.

Conclusion :

Avis partagé pour cette demande d'extension, avec :

- Projet « GR&TVB » : avis favorable pour l'extension de la zone d'étude à l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine, pour les années 2017 et 2018;
- Projet « Agrotrame » : avis favorable pour le prélèvement de tissus de type patagium (mais pas de prélèvements sanguins) et l'équipement d'individus avec des émetteurs VHF, pour les années 2017 et 2018;
- Projet « Grande noctule » : avis défavorable.

Un bilan détaillé des activités et résultats (surtout sur les aspects vétérinaires et impacts des opérations sur les individus, et procédures à mettre en place pour limiter les risques) depuis 2015 devra être présenté fin 2018 en cas de nouvelle demande pour les années 2019 et suivantes.

Président du comité permanent
EXPERT DELEGUE FAUNE
EXPERT DELEGUE FLORE

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 28 juin 2017

Signature :

